

Lorsque des représentants du CN ont à nouveau rencontré le Comité le 27 février 1992, M. Marv Blackwell, vice-président de la région de l'Atlantique, a déclaré que si la société vend la ligne Truro-Sydney, ce sera pour toujours. Autrement dit, le CN ne serait pas prêt à racheter et à exploiter la ligne si le nouvel acquéreur décidait par la suite de cesser de l'exploiter. Quant aux craintes que les terrains fassent l'objet de spéculation, M. Blackwell a indiqué que le CN structure ses accords de vente de réseaux secondaires de manière à décourager l'acheteur de se lancer dans l'immobilier. Pour ce qui est du maintien en exploitation de la voie, le CN serait prêt à inclure dans l'accord de vente une clause accordant à la province un droit de premier refus, advenant que l'exploitant du réseau secondaire suspende le service. Le CN examinera plus en détail cette question avec la province.